



LES PREFETS COORDONNATEURS
DU PLAN D' ACTIONS POUR LE MILIEU MARIN GOLFE DE GASCOGNE
Arrêté n° 88 /2015 Arrêté n° 2015/040

ARRETE INTER-PREFECTORAL

**Portant approbation du programme de surveillance
du plan d'action pour le milieu marin
de la sous-région marine « golfe de Gascogne »**

Le préfet maritime de l'Atlantique,
Le préfet de la région Pays de la Loire,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-10 et R. 219-15 ;
- VU le décret n° 2004/112 du 6 février 2012 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin modifié ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 relatif aux critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 19 août au 21 novembre 2014 ;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés ;

ARRETENT

Article 1^{er} Le programme de surveillance du plan d'actions pour le milieu marin de la sous-région marine « golfe de Gascogne » est approuvé.

Article 2 Le programme de surveillance est consultable sur les sites internet <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/directive-cadre-strategie-pour-le-r107.html> de la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest et <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r268.html> de la DIRM Sud-Atlantique.

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

Article 4 L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer, la secrétaire générale pour les affaires régionales Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest et le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brest, le 01 JUIN 2015

Le préfet maritime de l'Atlantique

A Nantes, le 05 JUIN 2015

Le préfet de la région Pays de la Loire

Henri-Michel COMET